

Augmentation du coût de l'énergie Impact sur le budget de notre commune ?

Afin d'éviter un impact sur la fiscalité locale, plusieurs actions sont envisageables :



- **Action déjà mise en place :**
diminution du chauffage à 19° le jour et 15° la nuit dans à la mairie.



- **Action à venir :**
Réflexion sur les décorations de Noël les plus énergivores.
- **A l'étude en concertation avec la population :**
Adaptation de l'éclairage public.

L'éclairage public

représente plus de 60% du budget de l'électricité de la commune

3 pistes à examiner :



Réduction du temps d'éclairage sur les points d'allumage permanents :

Allumage le soir et extinction le matin basé sur une horloge astronomique en fonction des saisons.



Réduction du nombre de points d'éclairage,

Peu de possibilités, les éclairages semblent bien répartis et nécessaires.



Investissement pour mettre en place des lampes moins consommatrices :

Aujourd'hui 88 points d'éclairage public :

62 lampes d'une puissance supérieure ou égale à 100 w (sodium haute pression de 100 à 400 w),

20 lampes de 35 à 70 w (iodure métallique)

6 lampes led de 24 à 37 w



Nous disposons donc d'une marge de progression en matière d'économie d'énergie sur l'éclairage public.

Ces 3 pistes seront examinées en concertation avec la population par des réunions de quartier par exemple afin d'être au plus près des besoins de chaque foyer en matière d'éclairage public.

Faire des économies sur l'éclairage public ?



Modération des impôts locaux

Réduction de la consommation énergétique de l'éclairage public pour faire face à l'augmentation du coût de l'électricité.



Maintien de la biodiversité :

Il est prouvé maintenant que l'éclairage nocturne a un effet négatif sur la biodiversité.

Une voûte céleste encore visible la nuit.

